

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.014 portant sur

La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-004 relatif aux prestations de contrôles et vérifications périodiques et réglementaires des installations et des équipements des bâtiments de la ville d'Ingré

Le Maire.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er: Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-004 relatif aux prestations de contrôles et vérifications périodiques et réglementaires des installations et des équipements des bâtiments de la ville d'Ingré dont le titulaire est la société APAVE PARISIENNE – 17 rue de Salneuve – 75854 PARIX Cedex 17.

La modification en cours d'exécution a pour objet l'ajout d'une prestation de contrôle et de vérifications périodiques et réglementaires des portes et portails.

Le montant de cette prestation est de 1 216,00 € HT, soit 1 459,20 € TTC ce qui représente 14,37% du montant du marché initial.

Le montant initial du marché est de 8 463,88 € HT, soit 10 156,66 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 9 679,88 € HT, soit 11 615,86 € TTC annuel.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le

Evner 2022

Le maire

Christian DUMAS

Publié ou notifié-le: 8 levele 2016

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE INGRE

Utilisateur: Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_014
Date de la décision :	2022-02-08 00:00:00+01
Objet:	Modification en cours d'exécution n°1 du marché
	2021-004 relatif aux prestations de contrôles et
	vérifications périodiques et réglementaires des
	installations et des équipements des bâtiments
	de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220208-DC_22_014-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220208-DC_22_014-AR-1-1_0.xml	text/xml	1031
Nom original :		
DC.22.014 - Modification du marché 2021-004 relatif aux	application/pdf	290426
prestations de contrôles des bâtiments de la ville d'Ingré.pdf		
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220208-DC_22_014-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	290426

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2022 à 09h54min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2022 à 09h54min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2022 à 09h54min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2022 à 09h54min25s	Reçu par le MI le 2022-02-08